

il n'a jamais manqué de favoriser le développement des ressources, de faire valoir le prestige et de travailler à la prospérité de la métropole commerciale du Canada.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de transmettre à Madame Préfontaine et à sa famille éprouvée les compliments de la plus profonde sympathie de ce Conseil, et que ce Conseil ajourne maintenant ses délibérations pour témoigner de son respect à la mémoire du défunt.

Le Conseil s'ajourne en conséquence au 28 du courant pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 27 décembre

Sont présents: MM. les échevins Carter, président, Vallières, Sadler, Larivière, Payette, DeSerres, Bastien, L.-A. Lapointe, St-Denis, Proulx et Lavallée.

—L'amendement concernant l'abolition du cens d'éligibilité des échevins étant pris en considération, M. l'échevin Proulx

Propose: Que cet amendement soit adopté.

M. l'échevin DeSerres propose en

Amendement: Que la question soit renvoyée à six mois.

Pour l'amendement: Sadler, Vallières Larivière, DeSerres, Payette, St-Denis, Carter.—7.

Contre: Proulx, Lapointe.—2.

—M. l'échevin Lapointe

Propose: D'amender l'art. 43 de manière à permettre aux veuves et filles majeures de voter comme locataires quoique ne tenant ni feu ni lieu.

Adopté.

—La question du paiement du coût de l'expropriation de l'avenue Mont-Royal étant prise en considération, M. l'échevin Vallières

Propose: Que l'amendement pour obliger la Ville d'en payer la moitié soit adopté.

Pour: Vallières, Larivière, Proulx, Lavallée, St-Denis, Bastien, Carter.—7.

Contre: Sadler, DeSerres, Payette, Lapointe.—4.

La motion est adoptée.

M. l'échevin Payette

Propose: Qu'il en soit de même pour la rue Roy.

Cette motion est adoptée.

M. l'échevin Sadler

Propose: Qu'il en soit de même pour la rue Ste-Catherine.

Cette motion est adoptée.

Il demande aussi que la rue Aqueduc soit traitée de la même manière.

M. l'échevin Proulx

Propose: De reprendre en considération les motions faites et les votes qui viennent d'être donnés sur les rues Mont-Royal, Roy et Ste-Catherine, et de les annuler.

La motion est adoptée.

—M. l'échevin Lavallée

Propose: Que l'article 344 de la Charte soit amendé de manière à ce que la Ville soit autorisée à emprunter en vertu de cet article \$500,000 au lieu de \$300,000.

Pour: Sadler, Lavallée, Larivière, Proulx, Bastien, St-Denis.—6.

Contre: DeSerres, Payette, Lapointe, Carter.—4.

Motion adoptée.

—M. l'échevin Vallières propose l'amendement pour permettre à la Ville d'emprunter \$300,000 pour pavages et trottoirs et sa motion est rejetée.

—M. l'échevin Proulx propose l'amendement *re* emprunt pour expropriations et il est rejeté.

—L'amendement concernant les élections en novembre est retiré, mais le greffier reçoit instruction de recommander

velop the resources, to enhance the prestige and to promote the prosperity of the commercial metropolis of Canada.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald SADLER, it was

Resolved: That the City clerk be instructed to transmit to Madame Préfontaine and to the other members of the bereaved family, the earnest sympathy of this council, and that as a mark of respect for the memory of the deceased this Council do now adjourn.

Until Thursday next, the 28 inst., to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 27th of December

Present: Ald. Carter, chairman, Vallières, Sadler, Larivière, Payette, DeSerres, Bastien, L. A. Lapointe, St. Denis, Proulx and Lavallée.

—The amendment concerning property qualifications of aldermen being taken into consideration,

Ald. Proulx

Moved: That said amendment be adopted.

Ald. DeSerres moved in

Amendment: That the matter be given six months' hoist.

For the amendment: Sadler, Vallières Larivière, DeSerres, Payette, St. Denis, Carter.—7.

Against: Proulx, Lapointe.—2.

—Ald. Lapointe

Moved: That art. 43 be amended so as to permit spinsters to vote as tenants although not being householders.

Adopted.

—The question of paying the cost of expropriating Mount Royal avenue being considered,

Ald. Vallières

Moved: That the amendment which binds the City to pay one half of said expropriation be adopted:

Yeas: Vallières, Larivière, Proulx, Lavallée, St. Denis, Bastien Carter.—7.

Nays: Sadler, DeSerres, Payette, Lapointe.—4.

The motion was adopted.

Ald. Payette

Moved: That the above motion apply also to Roy street.

The motion was adopted.

Ald. Sadler

Moved: That the same rule apply to St. Catherine street.

Carried.

Ald. Sadler also asked that Aqueduct street be favored to the same extent.

Ald. Proulx

Moved: That the motions and votes, taken on Mont-Royal, Roy and St. Catherine streets, be reconsidered and repealed.

Carried.

—Ald. Lavallée

Moved: That art. 344 of the Charter be amended so the City could be authorized to borrow \$500,000 in virtue of said article, instead of \$300,000.

Yeas: Sadler, Lavallée, Larivière, Proulx, Bastien, St. Denis.—6.

Nays: DeSerres, Payette, Lapointe, Carter.—4.

Carried.

—Ald. Vallières moved the amendment allowing the City to borrow \$300,000 for pavings and sidewalks;

Amendment was lost.

—Ald. Proulx moved the amendment *re* Loan for expropriations which was lost.

—The amendment anent the elections in November was withdrawn, but the City clerk was instructed to recommend,